



202605-12

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 022-212200349-20260511-20260512-DE

mairie
ti ker

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 11 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, 11 Mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 17 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1^{er} Adjoint, Magali BODEREAU, 2^{ème} adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3^{ème} adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4^{ème} adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5^{ème} adjoint, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Adélaïde NICOLAS, Pauline UNVOAS, Baptiste LE COZ, Daiven PIOGER, Didier NEVEUX, Adeline POINTIER, Lucie ARZUL

Absent avec procuration : 2 : Sylvie LE CARVENNEC à Maurice OFFRET, Ronan GEFFROY à Didier NEVEUX

Absent sans procuration :

Date de convocation : 30 Avril 2026

Secrétaire de séance : Jean-Paul LE CANN

Objet : Demande de gratuité de la location de la salle polyvalente de l'association BE GOOD'N

Monsieur le Maire informe que l'association BE GOOD'N, a été créé en 2025, siège social à 20 kerjagu à CAVAN, sous la présidence de Madame Elodie COSSIC. Il ajoute que l'association est éphémère et qu'elle a été créé dans le but de participer à une course d'orientation pour faire connaître l'association "Le Monde de Noam" et ainsi porter ses valeurs bien au-delà des frontières, jusque dans les dunes de Merzoug. Tous les fonds excédentaires seront reversés au "Monde de Noam".

Pour financer leur Treck, l'association a organisé un Bébé-Puces le 8 février 2026 et demande à titre exceptionnel la gratuité de la location soit 180 €.

Compte tenu de la création de l'association en 2025, et son engagement, la commission association qui s'est réunie le 7 mai 2026 a donné un avis favorable à la gratuité de la salle.

Monsieur Ronan GEFFROY ne prend part au vote car un de ses proches est lié au dossier.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** la gratuité de la location de la salle polyvalent pour l'association BE GOOD'N du 8 février 2026
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à annuler le tire émis en trésorerie de 180 €



202605-12

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 022-212200349-20260511-20260512-DE

mairie
ti ker

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la gratuité de la location de la salle polyvalent pour l'association BE GOOD'N du 8 février 2026
- **Autorise** Monsieur le Maire à annuler le titre émis en trésorerie de 180 €

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul LE CANN



Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État